

P0307

Site éolien « Massif du Gibloux »

ETAT DE COORDINATION

Coordination réglée

THÈME RATTACHÉ

Energie éolienne

COMMUNES SUR LESQUELLES S'IMPLANTE LE PROJET

Sâles

Le Châtelard

Vuisternens-devant-Romont

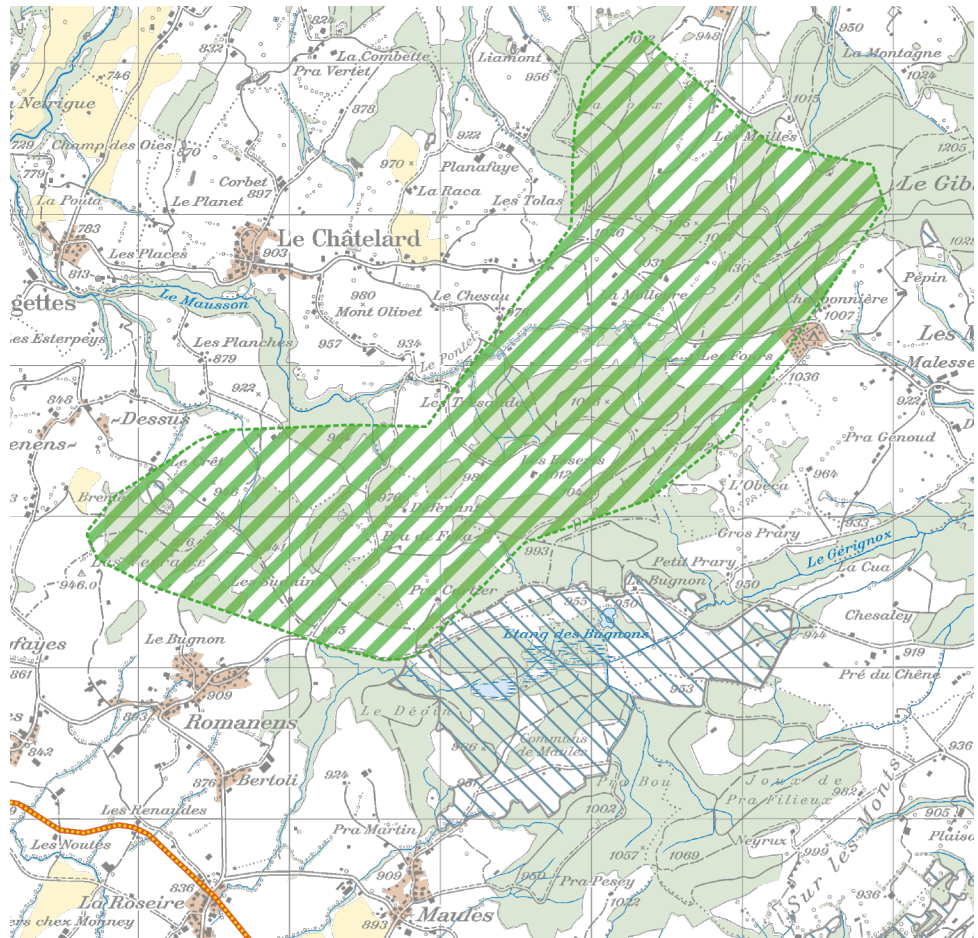
Grangettes

Sorens

Villorsonnens

Pont-en-Ogoz

Gibloux



Périmètre projet fixe

Périmètre variante Nord

Périmètre variante Sud

AUTRES INSTANCES CONCERNÉES

Skyguide

DDPS

Association de communes Mobul

ARG

Région Glâne-Veveyse

1. Description du projet

Le site éolien « Massif du Gibloux » se situe entre les districts de la Glâne, de la Sarine et de la Gruyère, à environ 950 m d'altitude pour la partie sud et 1'200 m d'altitude pour sa partie nord. Il s'étend sur le relief le plus dominant du plateau fribourgeois et se compose de zones agricoles, de pâturage et de forêts fermées. Il bénéficie d'un relief exposé aux vents dominants.

Le site est composé de 2 secteurs répondant au principe de concentration des futures éoliennes.

Le site permet l'installation potentielle d'environ 14 éoliennes. A ce stade, la position et le nombre d'éoliennes exacts à l'intérieur du périmètre ne sont pas déterminés. La production d'électricité nette estimée s'évalue à 82 GWh/an.

D

2. Justification de la localisation

Sur la base d'une méthodologie uniforme, le canton a déterminé les sites les plus propices dans le canton pour l'implantation de parcs éoliens (Etude pour la définition des sites éoliens, Etat de Fribourg, 2017). Les sites retenus ont ensuite fait l'objet d'études plus approfondies sur la navigation aérienne, les oiseaux et les chauves-souris.

Le site « Massif du Gibloux » a obtenu les notes suivantes (sur 3) :

Dimensions	Note	Pondération	Note pondérée finale
SOCIETE	2.47	23.2%	2.18
TECHNIQUE	2.66	19.6%	
ECONOMIE	1.78	20.8%	
NATURE ET PAYSAGE	1.97	36.4%	

Les critères de chaque dimension et les notes obtenues avant et après pondération sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Dimensions	Critères	Note	Pondération	Note pondérée
SOCIETE	Distance aux habitations	2.47	100%	2.65
	Radars civils et militaires	2.25	46%	1.05
TECHNIQUE	Infrastructures publiques	3.00	54%	1.62
	Vent	2.35	48%	1.13
ECONOMIE	Raccordement électrique	1.00	25%	0.33
	Accès routiers	1.50	27%	0.39
	Milieux naturels	2.36	15%	0.27
NATURE ET PAYSAGE	Oiseaux nicheurs	2.98	24%	0.71
	Oiseaux migrateurs	1.00	20%	0.20
	Chauves-souris	2.78	21%	0.58
	Paysage - Anthropisation	0.50	11%	0.07
	Paysage - Typicité	0.75	9%	0.07

Le site éolien présente les points forts suivants :

- un grand potentiel d'accueil d'éoliennes permettant de respecter le principe de concentration ;
- une vitesse de vent estimée entre 5 et 7 m/s à 130 m du sol et représentant une production nette entre 5 et 6 GWh/an par éolienne ;
- un éloignement significatif des habitations et zones habitées de manière générale ainsi que des infrastructures publiques ;

3. Contraintes à prendre en compte

Un approfondissement et des justifications dans le rapport explicatif de la modification du plan d'aménagement local et dans le rapport d'impact sur l'environnement sont nécessaires pour les aspects suivants :

› Une partie du site se trouve à proximité du site marécageux des Gurles et relève d'enjeux naturels et paysagers forts.

› Démontrer l'impact paysager du projet sur le site marécageux

› Le site accueille au moins 14 espèces d'oiseaux nicheurs sensibles aux éoliennes et menacées ou prioritaires en Suisse. Parmi elles, la Bécasse des bois est classée comme sensible au niveau national, ce qui pourrait amener à l'abandon ou au déplacement de certaines éoliennes. La présence de dortoirs à Milan royaux dans l'environnement du site doit être évaluée.

› Etudier plus en détail l'impact des éoliennes sur ces populations

› Le site se trouve dans une zone à potentiel de conflit élevé pour les oiseaux migrateurs, selon le modèle développé par la Station ornithologique suisse (Liechti et al., 2013). Le passage migratoire est probablement à nuancer selon l'emplacement des machines et devra être déterminé plus précisément. Deux dortoirs de Milans royaux sont présents autour du site : l'un d'eux est situé en bordure immédiate du périmètre d'implantation, mais en l'état actuel et au vu du nombre d'oiseaux rassemblés, il ne se justifie pas de le considérer en tant que site d'importance nationale. L'autre dortoir, situé dans le périmètre d'évaluation regroupe parfois plus de 100 oiseaux, et son développement futur pourrait conduire à une réévaluation du site. La présence de dortoirs à Milan royaux dans l'environnement du site doit être évaluée. Le site, qui présente potentiellement des conflits, est considéré comme site d'importance régionale pour l'avi-faune (catégorie 3) dans la pré-analyse (annexe de l'Etude pour la définition des sites éoliens). Des recherches complémentaires sont nécessaires pour évaluer les impacts potentiels.

› Effectuer des recherches complémentaires en se référant aux recommandations de la pré-analyse pour évaluer les impacts potentiels sur les oiseaux migrateurs.

› Effectuer des recherches complémentaires en se référant aux recommandations de la pré-analyse pour évaluer les impacts potentiels sur la population de Milans royaux.

› Le site présente les caractéristiques d'un milieu de chasse approprié pour les chauves-souris avec une forte proportion de surface forestière. Une attention particulière devra être portée aux éoliennes construites en forêt. Le faible nombre de données ne permet pas de connaître précisément l'utilisation du site en tant que corridor de déplacement ou voie migratoire. Le site est considéré dans la pré-analyse comme un site à activités particulières (catégorie 3) avec potentiellement des conflits potentiels.

› Effectuer des recherches complémentaires en se référant aux recommandations de la pré-analyse.

› La hauteur d'évaluation des impacts potentiels sur les systèmes de navigation aérienne ainsi que sur les procédures de vol a été fixée à 207 m hors sol (hauteur totale). Le périmètre se trouve dans la zone de protection du radar primaire

d'approche de Genève, engendrant une dégradation locale des performances du radar. Cette contrainte de dégradation du signal radar pourrait potentiellement être levée par une adaptation technique. En se basant sur les systèmes et procédures actuels, la dégradation restante a été considérée acceptable par les opérations de Skyguide. Les coûts devront être supportés par le développeur de projet. Il est nécessaire que Skyguide soit informée au minimum 12 mois avant le début des travaux de construction lorsque des adaptations doivent être mises en œuvre.

- Prendre contact avec Skyguide dès le début du développement du projet ; la mise en œuvre des modifications techniques et des changements des procédures de vol requiert au minimum 12 mois.
- Prendre contact avec le DDPS dès le début du développement du projet et une fois que les emplacements des éoliennes ainsi que leurs caractéristiques sont connues.

➤ Le site s'implante sur 198 ha de forêt.

- Démontrer l'impossibilité d'implanter les secteurs constructibles hors de l'aire forestière, respectivement mettre en évidence les problèmes environnementaux d'une implantation hors forêt et proposer des mesures compensatoires adéquates dans le cadre de la mise en zone.

4. Procédure et suite des travaux

La procédure de planification pour la réalisation du site éolien est définie dans le thème « Energie éolienne ».

Ce site ne nécessite pas de coordination particulière avec un autre canton.